

Un hôtel d'entreprises en 2022

22/05/2021

L'implantation d'un hôtel d'entreprises est programmée au printemps 2022, sur la Zone d'activités du Grand-Champ, dont les travaux d'aménagement viennent d'être réceptionnés.

« **C**réer de nouveaux lots viabilisés et accompagner les projets structurants, notamment en lien avec le futur hôtel d'entreprises ». Tel est la but de l'aménagement de la Zone d'activités (ZA) du Grand-Champ, dont les travaux ont été réceptionnés, mardi, en présence de nombreux élus (*).

Elle a une vocation de zone d'activités économiques dans le prolongement de la ZA route de Moulins et de la ZA de La Plume qui sont complètes. Et permettra ainsi « de valoriser une partie du tissu industriel et artisanal existant, tout en attirant de nouvelles activités sur le secteur de Montmarault ».

Cette phase d'aménagement a permis la viabilisation d'environ 1,1 hectare. Ce qui permettra donc d'accueillir le futur hôtel d'entreprises prévu pour le printemps 2022 et dont le



ENSEMBLE. De nombreux élus étaient présents lors de la réception des travaux.

permis de construire a été déposé, ainsi que les entreprises Chapelle et Bourgeot.

Le montant des travaux s'élève à plus de 215.000 €

Le maître d'ouvrage est Commentry, Montmarault, Nérès Communauté et les études préliminaires ont été réalisées par le bureau

d'études Serre-Hubert-Truttman.

Quant aux travaux, qui ont été confiés à l'entreprise Colas, leur montant s'élève à 216.818 €. Financés par l'État, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour 75.886 €, le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, pour 97.568 €, et la communauté de communes, pour 43.364 €.

Cette dernière installera prochainement une signalétique sur les ZA du Grand-Champ, de La Plu-

me, de la route de Moulins et du Château d'eau, comme c'est déjà le cas sur les Zones d'activités de la Croix de Fragne à Verneix ou du Campus de la Brande à Malicorne. ■

(*) Claude Riboulet, président de Commentry, Montmarault, Nérès Communauté, Didier Lindron, vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat, Alain Chanier, vice-président à la gestion des équipements et des aménagements, Mathieu Michard, directeur de Commentry, Montmarault, Nérès Communauté, des représentants de la société Colas, du cabinet Serre Hubert Truttman et d'élus de différentes communes.

MONTMARSAULT 25/05/2021

Un court métrage tourné au Musée du chemin de fer



CINÉMA. Deux des jeunes comédiens lors d'une prise de vue.

Le Musée du chemin de fer de l'Allier a accueilli, samedi, le collectif Lilananda venu tourner un court métrage faisant revivre l'épisode du 6 janvier 1943 à Montluçon (notre édition de dimanche).

Le tournage a duré toute la journée en extérieur où les bénévoles du Musée avaient mis à leur disposition une locomotive CAIL 030 de 1881 et un wagon couvert de 1904 (*). Les huit jeunes comédiens en herbe, élèves de l'école Voltaire, âgés de huit à

onze ans, ont apprécié l'accueil des bénévoles et pu profiter de l'ouverture du musée.

Rappelons que ce court-métrage qui traite du jour où des milliers d'habitants ont empêché le départ d'un train du Service du travail obligatoire (STO) vers l'Allemagne nazie, sera projeté, si les conditions sanitaires le permettent alors, fin juin, au cinéma Le Palace, à Montluçon. ■

(*) Locomotive et wagon étant arrivés au musée en 2015.